

Service eau, risques, environnement et sécurité

Bureau ressources en eau
Affaire suivie par : Stéphane BONNAUD
Tél. : 05 01 27 50 19
Mèl. : stephane.bonnaud@tarn.gouv.fr

Albi, le **04 JUIN 2026**

Objet : PTGE du Tescou - Approbation du diagnostic et du programme d'actions

Madame la présidente,

Vous m'avez sollicité, en tant que préfet référent du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du Tescou, pour la validation du diagnostic et du programme d'actions. Cette validation s'inscrit dans le cadre de l'instruction ministérielle du 07 mai 2019 sachant que mes services sont à vos côtés, au même titre que les autres partenaires institutionnels (Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL Occitanie, DDT du Tarn et Garonne, Conseils départementaux) depuis l'initiative de la démarche dans le souci d'une collaboration constructive et efficace.

Le travail réalisé depuis le lancement du PTGE en 2017 est conséquent, et a mobilisé de façon considérable tous les acteurs locaux (techniciens, élus, associations, profession agricole...) que je tiens à remercier pour ce travail produit qui est d'une très grande qualité.

Je tiens également à saluer l'implication de la Régie du Tescou qui a su fédérer l'ensemble des acteurs du territoire dans un processus de co-construction exigeant.

L'ensemble des services que j'ai sollicités à l'occasion de cette validation a souligné la grande qualité du diagnostic et a émis un avis favorable sur ce diagnostic ainsi que sur le programme d'actions. Cela résulte de la quantité et du sérieux des études et enquêtes réalisées depuis ces nombreuses années qui constituent un solide socle pour la poursuite de la démarche.

Le programme d'actions (constitué des fiches actions) comprend 5 domaines portant sur chacun des leviers identifiés par l'instruction ministérielle du 07 mai 2019 et son additif du 17 janvier 2023, soit la recherche de sobriété en eau, les changements de pratiques comme l'agroécologie, la mobilisation des retenues existantes, l'étude de la création d'une ressource supplémentaire en eau ou encore les solutions fondées sur la nature.

Le programme d'actions a été validé lors de l'Instance de co-construction (ICC) de septembre 2025 et le diagnostic lors de la dernière ICC de février 2026 que j'ai eu l'honneur de présider.

Madame Maryline LHERM
Présidente de la Régie du Tescou
BP 3
81310 LISLE SUR TARN

C'est avec un réel plaisir que je vous fais part, à mon tour, de ma validation du diagnostic, première étape fondamentale pour la réussite de la démarche, et d'un avis favorable assorti de recommandations sur le programme d'actions.

Aussi, à l'appui des contributions de l'ensemble des services sollicités, je souhaite vous faire part de quelques recommandations pour la mise en œuvre du projet de territoire dans sa phase opérationnelle :

- > Maintenir une bonne concertation entre tous les acteurs tout au long de la mise en œuvre du PTGE. La Régie doit assurer également un rôle moteur dans l'animation des différentes actions prévues dans le cadre du PTGE afin que tous les leviers soient actionnés concomitamment, condition indispensable à l'atteinte des objectifs du PTGE.
- > Étudier toutes les solutions dans l'étude de faisabilité en cours en intégrant les composantes réglementaires, économiques et financières (dont la récupération des coûts auprès des bénéficiaires du ou des ouvrages si la situation le nécessite), afin d'éclairer le choix qui sera retenu par les acteurs. Il conviendra également d'y intégrer une analyse complète des ressources en eau en tenant compte du changement climatique (en particulier sur les capacités de remplissage des éventuelles retenues), conformément aux attentes de l'instruction de 2019 et de son additif de 2023, et d'évaluer l'impact du ou des projets envisagés sur la tenue du débit objectif d'étiage (DOE) à Saint-Nauphary.
- > Actualiser les volumes de substitution afin de tenir compte des données les plus récentes.
- > Continuer et pérenniser le travail sur la mobilisation des retenues existantes qui peuvent être un élément important pour le soutien des débits.
- > Consolider et amplifier la dynamique de transition agroécologique, qui constitue un levier essentiel pour réduire durablement la pression sur la ressource et améliorer la résilience des exploitations face au changement climatique.
- > Réaliser un Atlas de la Biodiversité Intercommunal dans le cadre du diagnostic agro-paysager axé sur les milieux agricoles et humides afin de nourrir ce diagnostic et d'impliquer concrètement et sur le long terme les acteurs locaux dans la prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation du territoire.
- > Structurer un dispositif d'indicateurs de suivi des actions permettant d'apprécier les moyens déployés, les résultats obtenus, et les impacts observés sur le territoire, comme le suggère le guide national PTGE publié en août 2023.

Lorsque ces différentes réflexions auront abouti et auront été approuvées par les acteurs, je pourrai alors valider les évolutions du programme d'actions complété et proposer au préfet coordonnateur de bassin d'approuver le PTGE complet.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Simon BERTOUX

Copie : DREAL Occitanie
DRAAF Occitanie
Agence de l'eau Adour-Garonne
DDT de Tarn et Garonne
ARS du Tarn
ARS de Tarn et Garonne
OFB du Tarn
OFB de Tarn et Garonne